

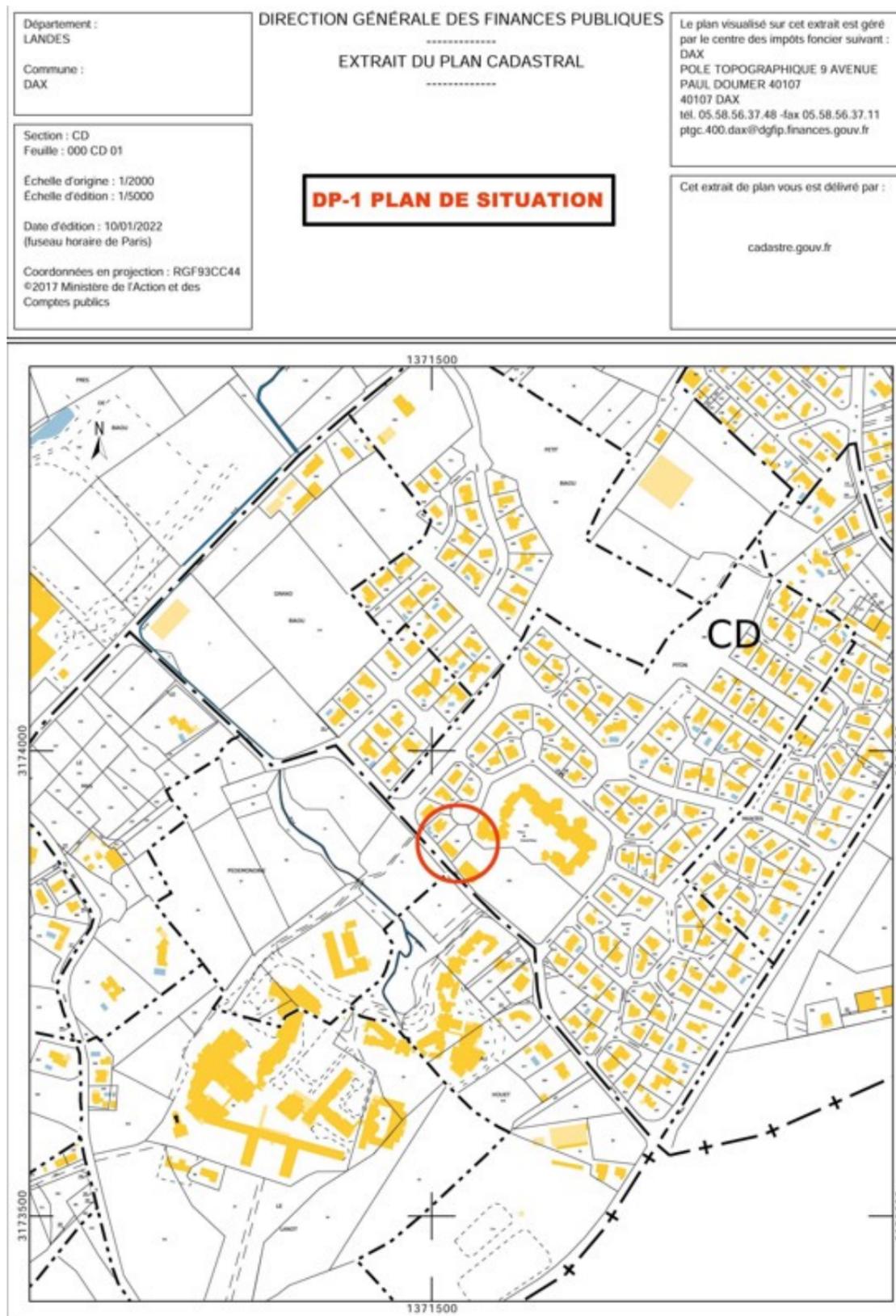
GLOSSAIRE



DP 1 : Plan de situation du terrain

Il permet de donner la situation géographique d'un terrain au sein de la commune.

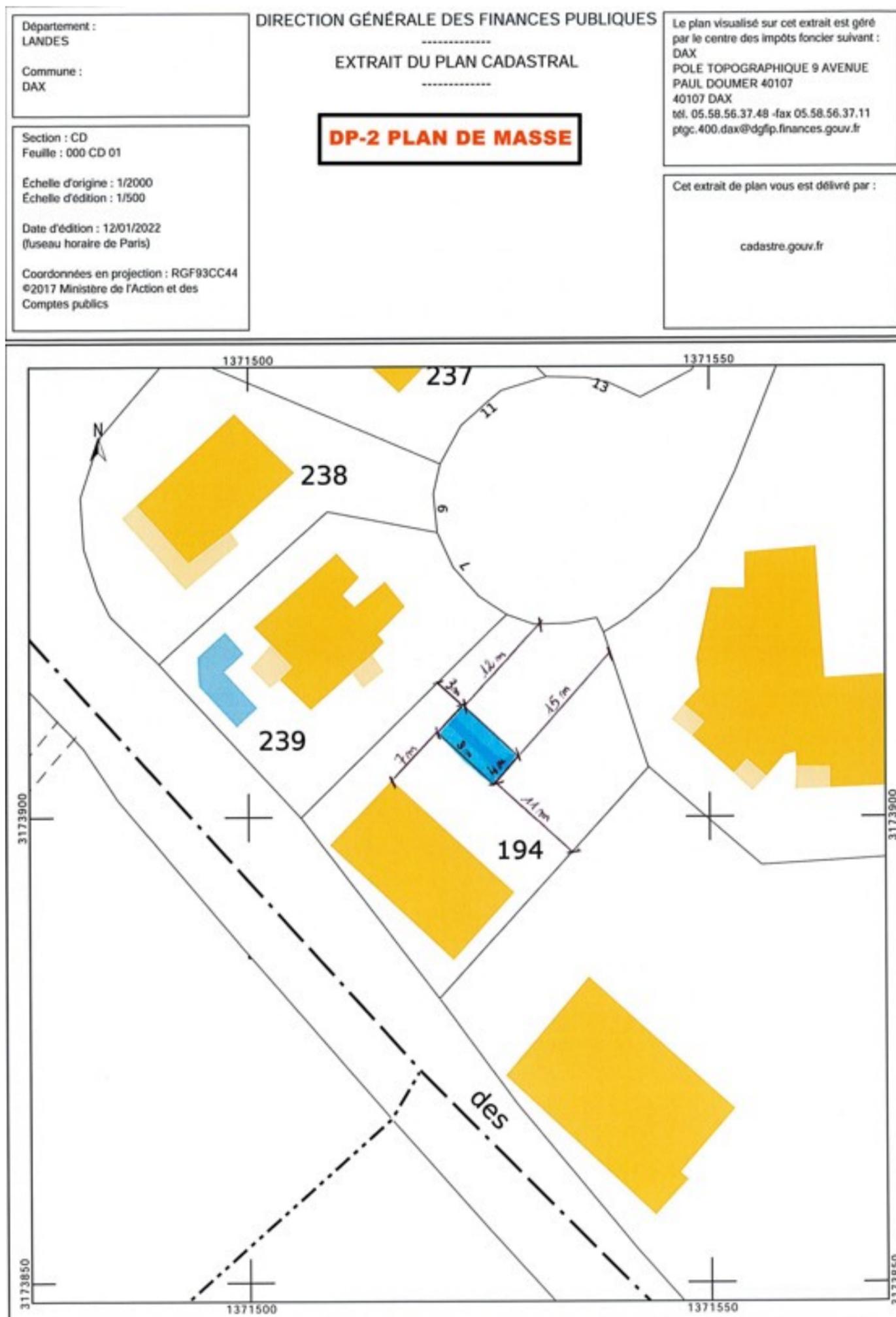
Pour l'obtenir, se connecter au site www.cadastre.gouv.fr



DP 2 : Plan de Masse coté dans les 3 dimensions

Il représente un terrain sur lequel on souhaite construire. Il fait apparaître les travaux extérieurs aux constructions, les plantations maintenues, supprimées ou créées, et le cas échéant, les constructions existantes dont le maintien est prévu.

Le plan doit porter son échelle et l'orientation ainsi que les côtes en 3 dimensions (longueur, largeur et hauteur).

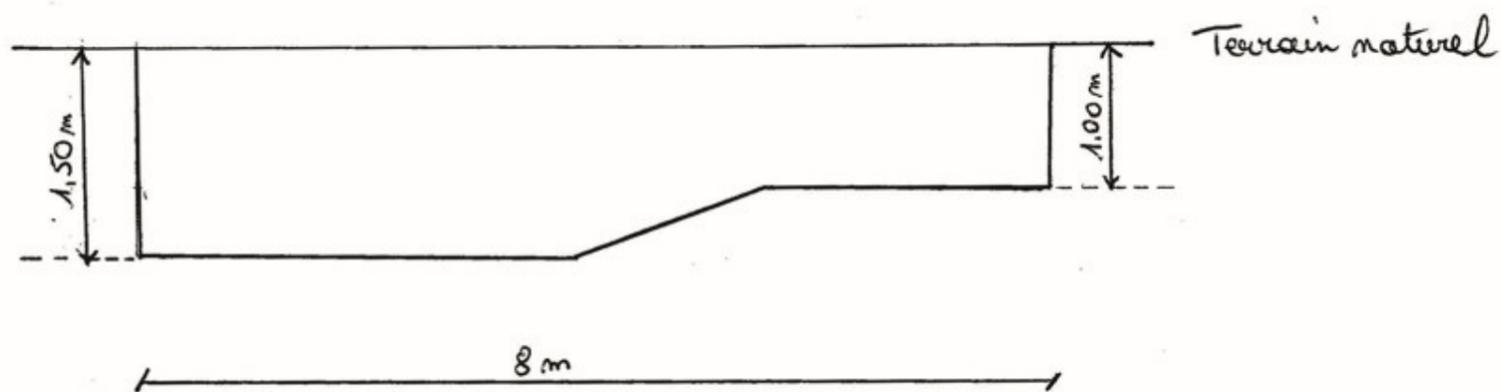


Exemple sur fond cadastral - construction d'une piscine

DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain

Il précise l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel à la date du dépôt de la demande. Si les travaux modifient le profil du terrain, le plan devra faire apparaître l'état initial et l'état final. Ce plan doit être coté. En PPRI, l'indication de la cote NGF est nécessaire.

DP-3 PLAN DE COUPE



Exemple construction d'une piscine

DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

La notice est un élément du projet architectural. Elle présente la situation du terrain et le projet afin de comprendre la façon dont les constructions prévues s'insèrent dans leur environnement

Elle comprend deux parties :

1. La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, le cas échéant, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.

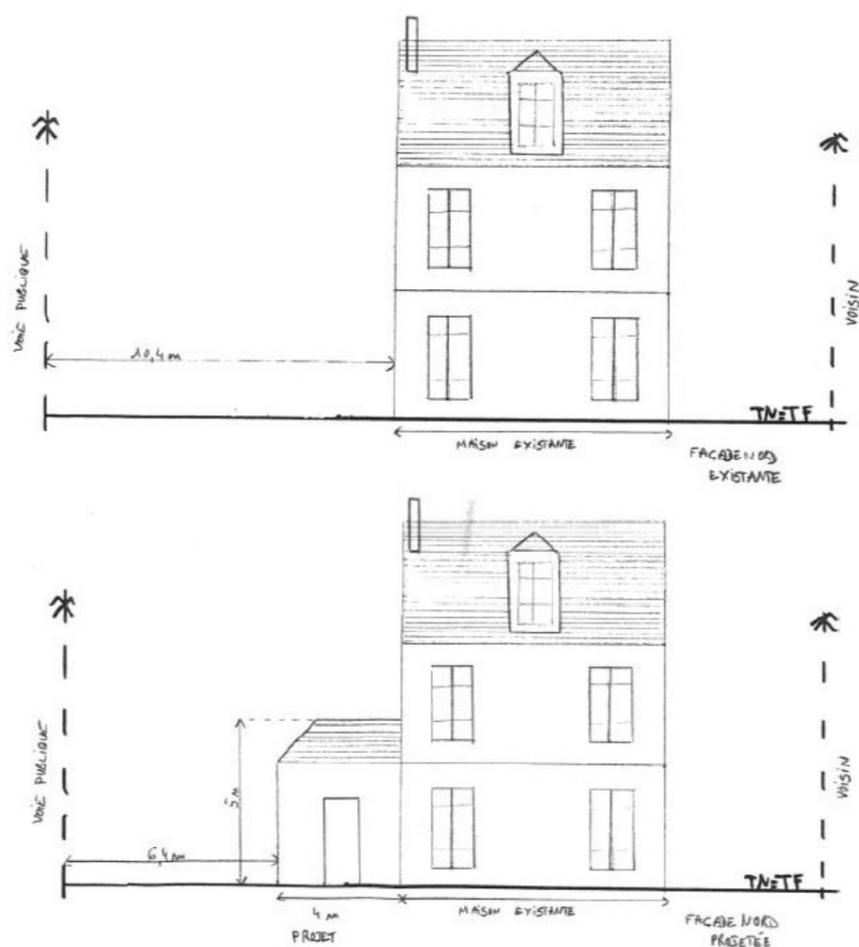
2. La présentation du projet, répondant aux questions suivantes :

- quel aménagement est prévu pour le terrain ?
- comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?
- comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?
- quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?
- comment sont traitées les zones libres, notamment les plantations ?
- comment est organisé le stationnement (nombre de places dans la ou les constructions et sur le terrain) ?
- comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions, aux aires de stationnement ?

DP 4 : Un plan des façades et des toitures

Pour une nouvelle construction, il convient de fournir le plan (et non des photos) de toutes les façades et de la toiture de la construction, qu'elles aient ou non des ouvertures.

Si le projet modifie les façades de bâtiments existants, il faut représenter l'état initial et l'état futur des façades et des toitures concernées.



Exemple pour une extension

DP 6 : Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement



Exemple construction d'une piscine

DP 7 : Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

